

Gestion et suivi des eaux résiduaires industrielles

Dernière mise à jour le 09 Décembre 2014

L'eau est au cœur de nombreux processus industriels et artisanaux.

Il y a donc une relation étroite entre l'industrie et l'eau.

En effet, les industries rejettent des substances qui diffèrent par leur nature (ex : métaux lourds, hydrocarbures, composés halogénés, graisses, etc.)

D'où l'importance d'une bonne gestion des eaux résiduaires industrielles sur l'ensemble du territoire, par la Cellule Industrie.

Les objectifs de la Cellule Industrie du Grand Evreux Agglomération sont, de protéger la qualité des effluents qui arrivent désormais au nouveau centre de traitement des eaux usées (CTEU), de préserver le milieu naturel, et de pérenniser l'élimination des boues en agricultures.

C'est pour cela que les différentes missions de la Cellule Industrie s'articulent autour de quatre axes :

1. Assurer la surveillance des réseaux communautaires en réglementant le déversement des eaux résiduaires industrielles et eaux pluviales dans les réseaux publics :

- Contrôle des rejets industriels
- Suivi de l'entretien des ouvrages des industriels
- Prévenir et anticiper d'éventuelles pollutions accidentelles

La Cellule Industrie doit tenir compte de la réglementation : Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 et les décrets d'application. Cette loi est consultable sur le [site du Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement](#).

2. Gestion technique et réglementaire des effluents industriels :

- Vérification de la conformité des installations d'assainissement privatives.
- Réglementation de leur rejet
- Contrôle de la qualité des effluents déversés

3. Suivi opérationnel des réseaux d'assainissement :

Surveillance des réseaux communautaires afin de rechercher des rejets à risques non identifiés et de gérer les évènements polluants notamment en effectuant des prélèvements qui sont analysés

4. Activité pédagogique :

Sensibilisation des écoles et des usagers communautaires au volet environnemental.

Toutes ces missions s'inscrivent dans le principe du développement durable, qui tend à la gestion des systèmes d'assainissement sans pour autant nuire aux activités industrielles du Grand Evreux Agglomération.

Si vous êtes un industriel soucieux de disposer d'une installation conforme pour épurer vos eaux usées non domestiques, les techniciens de la Cellule Industrie se tiennent à votre disposition pour vous conseiller dans votre démarche environnementale.

Sachez que la Cellule Industrie vous accompagne dans vos projets qui visent à maîtriser et à réduire la pollution des rejets. L'Agence de l'eau Seine Normandie quant à elle, peut vous apporter une aide financière, selon les cas.

Contact

Direction de l'Eau et de l'Assainissement

Cellule Industrie

9 rue Voltaire, BP 423

27004 EVREUX CEDEX

02.32.31.92.92

celluleindustrie@agglo-evreux.fr